

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 34



N°153

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DA SILVA Solène, EMEL Maryse, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT	Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Jérôme LEGENDRE	Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Cédric SCHROEDER	Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Marie-Amélie ANQUETIL	Madame Marie-Pascale REMY
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Madame Katalyne BELAIR	Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Sandrine DESIR	Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Jean-Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Fatima YAOU	Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Miguel MONTEIRO	Madame Ling LENZI
Monsieur José LESERRE	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL

Secrétaire de séance : Monsieur Zayen CHIKDENE

Direction des Ressources Humaines et Relations Humaines/Service
Développement des Compétences

OBJET : Suppressions et créations d'emplois

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
notamment ses articles 162 et 167 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article
136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la
fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2015-1912 du 19 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives
aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement
pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux
agents contractuels ;

Vu le Comité Technique du 28 octobre 2022 ;

Vu la délibération n°28 du 24 mars 2022 relative au Budget Principal de la Ville
d'Aubervilliers ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de prendre en compte les besoins de la collectivité.

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 1 s'est abstenu(Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les
suppressions d'emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouverts aux cadres des attachés ;
- 3 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres des adjoints administratifs ;
- 10 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres des adjoints techniques

DECIDE la modification du tableau des emplois pour prendre en compte les créations d'emplois permanents suivants :

- 1 emploi permanent à temps complet ouvert au grade d'administrateur général ;
- 2 emplois permanents à temps complet ouverts au grade des attachés hors classe) ;
- 3 emplois permanents à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des rédacteurs (rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe) ;
- 3 emplois permanents à temps complet ouverts aux cadres d'emplois des adjoints administratifs (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint principal de 1^{ère} classe) ;
- 1 emploi permanent à temps complet ouvert aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou techniques (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif de 1^{ère} classe, adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe).

PRECISE qu'il existe au tableau des effectifs un emploi non permanent, créé dans le cadre d'un contrat de projet pour le recrutement d'un doctorant en contrat CIFRE. Ce contrat de projet est remplacé par un contrat de droit privé passé en application de l'article L.1242-3-2 du code du travail.

PRECISE que le recrutement dans l'un des grades prévus entraîne automatiquement la suppression des autres.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter des agents contractuels sur ces emplois faute de candidatures de fonctionnaires.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à recruter au titre de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour occuper un emploi permanent (quel que soit le temps de travail). Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi précitée.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document

afférent à ce dossier.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

DIT que le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois."

Reçue en préfecture le : 16/12/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20221215-lmc127704-DE-1-1
Publiée le : 16/12/22
Certifiée exécutoire : 16/12/22

Le Maire,



TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS 2022

Catégorie	Cadre d'emploi	Postes permanents au TEB	Création d'emploi	Suppression d'emploi
Emplois fonctionnels				
	DGS	1		
	DGA	5		
Filière administrative				
C	Adjoints administratifs territoriaux	277	4	3
B	Rédacteurs territoriaux	120	3	
A	Administrateur général		1	
A	Administrateur hors classe	1		1
A	Administrateurs territoriaux	5		
A	Attachés territoriaux	162	2	1
Filière animation				
C	Adjoints d'animation territoriaux	194		
B	Animateurs territoriaux	45		
Filière technique				
C	Adjoints technique territoriaux	482		10
C	Agents de maîtrise territoriaux	47		
B	Techniciens territoriaux	49		
A	Ingénieurs en chef territoriaux	6		
A	Ingénieurs territoriaux	18		
Filière médico-sociale				
B	Auxiliaires de puériculture territoriaux	60		
B	Aides soignants territoriaux	4		
A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	15		
B	Techniciens paramédical territoriaux	4		
A	Cadres territoriaux de santé paramédicaux	2		
A	Infirmiers en soins généraux territoriaux	15		
A	Médecins territoriaux	5		
A	Psychologues territoriaux	9		
A	Puéricultrices territoriales	9		
A	Sages femmes	3		
Filière culturelle				
B	Assistants conservation patrimoine et bibliothèque territoriaux	1		
A	Bibliothécaires territoriaux	1		
A	Attachés conservation du patrimoine territoriaux	1		
A	Conservation du patrimoine territoriaux	1		
Filière sportive				
C	Opérateurs territoriaux des APS	1		
B	Educateurs territoriaux des APS	27		
A	Conseillers des APS territoriaux	1		
Filière sociale				
C	Agents sociaux territoriaux	5		
C	ATSEM territoriaux	155		
A	Assistant socio-éducatifs territoriaux	56		
A	Conseillers socio éducatifs territoriaux	1		
Filière police				
C	Agents de police territoriaux	46		
B	Chef de service Police municipale	2		
Sans filière				
	Sans cadre d'emploi (médecins-dentistes, pigistes, collaborateurs de cabinet)	51		
	Sans catégorie (surveillant-e-s point école)	35		
	Total postes au 30/09/2022	1922	10	14
	Total postes au 15/12/2022	1918		